

12.06.2013 - 10:30 Uhr

Plus de 150'000 signatures / Pétition «OUI à la physiothérapie»

Sursee (ots) -

Aujourd'hui, physioswiss a déposé la pétition «OUI à la physiothérapie», lancée le 19 avril 2013, à la chancellerie fédérale à Berne. En 6 semaines, plus de 150'000 personnes ont soutenu notre démarche. Notre pétition est ainsi l'une des plus couronnées de succès de l'histoire de ce pays. Elle montre que la reconnaissance de la qualité des traitements de physiothérapie et leur rémunération appropriée revêtent une grande importance aux yeux de la population suisse.

Le flou qui entourait les compétences dans les longues procédures de fixation des tarifs a amené plus de 4'000 physiothérapeutes à manifester le 19 mars 2012 à Berne. A cette occasion, ils ont remis à Alain Berset, ministre de la santé, une résolution lui demandant de s'engager en faveur de la qualité des prestations de physiothérapie et de clarifier la situation pour que les procédures de fixation puissent être initiées sans délai.

Un an plus tard, Alain Berset n'avait toujours pas répondu à notre résolution. physioswiss a donc lancé la pétition «OUI à la physiothérapie» le 19 avril 2013. Le but était de faire connaître les préoccupations des physiothérapeutes et d'obtenir une réponse. Elle a réuni plus de 150'000 signatures en six semaines. Les signataires ont souligné l'importance de la physiothérapie tout comme la nécessité d'ouvrir des négociations concernant l'adaptation du tarif et de garantir la place de la physiothérapie dans les soins de base. Ils exigent du Conseiller fédéral Alain Berset qu'il clarifie immédiatement les compétences et les procédures en matière de fixation des tarifs. Ils veulent aussi une reconnaissance de la physiothérapie en tant que second pilier de la médecine traditionnelle et par conséquent la garantie pour la population de pouvoir bénéficier d'un traitement de physiothérapie en cas de maladie ou d'accident. La pétition a déjà produit ses premiers effets. Dans un courrier officiel du 7 juin 2013, le Conseil fédéral a précisé que ce sont les gouvernements cantonaux qui sont compétents en matière de fixation de la valeur du point.

Aujourd'hui, à l'occasion de la remise de la pétition et de la conférence de presse, Roland Paillex, président du Comité central de physioswiss, a répété une nouvelle fois l'importance de ces revendications. Il ne s'agit pas seulement de savoir quelle est la procédure et qui est compétent pour fixer la valeur du point, il faut régler la situation tarifaire pour garantir la qualité des prestations de physiothérapie: «Le nombre élevé de signatures montre clairement que la population suisse souhaite une solution rapide et des décisions positives pour la physiothérapie après plus de 15 ans d'attente. Les décisions politiques des prochains mois devront en tenir compte au niveau de la Confédération comme dans les Cantons.»

La physiothérapie est une discipline indépendante du domaine de la thérapie. Avec la médecine et les soins, elle constitue l'un des trois piliers de la médecine traditionnelle. Elle vise le rétablissement des fonctions corporelles atteintes et l'élimination des douleurs. Elle est utilisée dans la thérapie, la rééducation, la prévention, la promotion de la santé ainsi que dans les soins palliatifs. physioswiss, l'Association suisse de physiothérapie, représente les intérêts de plus de 8'000 physiothérapeutes indépendants et salariés exerçant dans toute la Suisse.

Contact:

Daniel Amstutz, chef du domaine communication

Tél.: +41/41/926'69'05

E-Mail: daniel.amstutz@physioswiss.ch

Web: www.physioswiss.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053896/100739448> abgerufen werden.